



# le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

## s o m m a i r e

Edito

Dossier, Nuisances aériennes

Hautil Météo

Pause littéraire

Massif de l'Hautil : pour une charte forestière

Printemps de l'environnement à Triel

La jonquille sauvage

Sécurité routière sur l'Hautil, le bon et le mauvais exemple

PLU, nouvelle mouture !

Antenne relais, la polémique s'amplifie

L'eau sur l'Hautil bientôt non potable ?

Visite d'Azalys

Bon appétit ! le gratin savoyard

Une page d'histoire, les trous d'eau à l'Hautil

Agenda

Hautil Pratique

Formulaire d'adhésion

## Dossier, Nuisances aériennes

L'augmentation prévisible du trafic aérien conjugué à l'abandon du projet du 3ème aéroport va conduire, à terme, à l'augmentation des nuisances aériennes.

Dès 2004, la mise en exploitation simultanée des deux pistes formant le doublet nord de CDG, risque déjà d'accroître le nombre des survols au-dessus de l'Hautil.

Tout ceci a conduit notre association à passer d'un état de vigilance au combat actif en prenant part à la création d'un collectif (le CIRENA) regroupant des associations du nord-ouest francilien qui refusent les nuisances aériennes.



## Massif de l'Hautil : pour une charte forestière



Entre interdictions, décharges sauvages, voitures brûlées, déboisements illégaux et rave party, jamais notre forêt n'aura fait autant parler d'elle depuis l'adoption du PPR de 1993.

Notre forêt mérite pourtant mieux que cette image de désolation et d'abandon qui frappe le promeneur. Elle doit être protégée. La charte forestière de territoire est un dispositif légal qui s'adapte bien aux massifs péri-urbains comme le nôtre, elle permet d'engager une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. A ceux qui lui souhaitent une autre destinée ...

## Activités de l'association

Samedi 17 janvier nous nous sommes retrouvés au Chalet pour fêter les rois. Cela a permis à tout un chacun d'échanger autour d'un pot amical offert par l'association. Merci encore à Pierre Grand pour son exposition de cartes anciennes autour du thème de la galette des rois. Vous pourrez retrouver quelques photos de la soirée sur notre site internet.



## Edito, pour une charte

Définition : CHARTE n. f. XIe siècle, chartre. Du latin chartula, " petit écrit, acte ", dérivé de charta, " papier, écrit, lettre ", puis, en bas latin, " actes authentiques ". 1. Acte de l'ancien droit qui accordait un titre ou un privilège. Les chartes octroyées par les rois aux communes. Le trésor des chartes, les archives anciennes de la Couronne de France. L'École nationale des chartes, qui forme ses élèves à l'étude des documents anciens. Les anciens élèves de l'École nationale des chartes portent le titre d'archiviste paléographe. 2. Loi constitutionnelle d'un État, concédée par le souverain. La Grande Charte anglaise de 1215. La Charte octroyée par Louis XVIII en 1814. 3. Ensemble des règles propres à un organisme officiel. Une charte professionnelle.

Alors que quelques progrès sont enregistrés du côté de la sécurité routière (travaux du carrefour de la Chapelle), nous recevons l'information d'une nouvelle menace : Le rachat d'une partie non négligeable de la forêt pour sa transformation en chasse privée clôturée. Il va sans dire que nous nous opposons farouchement à un tel projet qui va à l'encontre de ce que nous recherchons : améliorer, développer, aménager et enrichir la forêt pour le bien de tous.

Vous pourrez lire dans ce numéro de mars (mois des élections régionales) les nombreux dossiers qui vont nous mobiliser tout au long de cette année 2004 :

- Le nettoyage des deux décharges sauvages situées au bout de la rue des Frères Leiris (coté Chanteloup)
- Le développement durable et la protection du massif de l'Hautil par la proposition d'une charte forestière
- La réduction des nuisances dues au trafic aérien en rase mottes au dessus de nos têtes (nous participons au nouveau collectif d'associations : le CIRENA)
- Renforcement des actions du collectif pour la Sécurité Routière afin d'obtenir au plus vite les aménagements nécessaires devant l'école Célestin Freinet
- Soutien à l'association Priartem dans sa lutte pour le renforcement des normes de sécurité en matière d'antennes relais de téléphonie mobile
- Animation du plateau avec les animations habituelles : feu de la Saint-Jean, méchoui, beaujolais nouveau, ... et quelques nouveautés : marche conviviale, chasse au dahu et développement d'activités sportives (ce qui représente un challenge eu égard à notre condition physique actuelle).

Nous vous proposons donc de nous retrouver en Assemblée Générale, au chalet (face au Poney Club) le samedi 20 mars 2004 à 18h00 afin de discuter amicalement du passé, du présent et de l'avenir de notre association (jeunes et vieux seront chaleureusement acceptés).

Nous vous rappelons que tous les volontaires pour rejoindre le bureau de l'association sont les bienvenus (surtout si vous avez des idées ou des remarques). Nous n'opérons aucune discrimination sur les candidats, le sourire et la bonne volonté sont les seules qualités nécessaires.

Vive l'Hautil (toujours), Vive le Printemps (bientôt), Vive BVH (toujours), Vive Vous (toujours), Vive Nous (parfois) et vice versa.

Lionel FREJAVILLE

## Dossier , Nuisances aériennes

### De la simple vigilance ..

Depuis l'apparition des premiers survols de l'Hautil en 1996 jusqu'à l'adoption de nouveaux couloirs aériens en 2002, notre association suit avec vigilance l'évolution de la circulation aérienne et des nuisances qui l'accompagnent.

Le bruit est évidemment la première de ces nuisances. Certes, il y a des périodes calmes (heureusement pour nous les plus nombreuses aujourd'hui), où la circulation aérienne est très discrète, voire inexistante. Mais à d'autres périodes nous déplorons des survols bruyants où les avions se succèdent toutes les trois minutes en faisant grand bruit.

Pour certains d'entre nous, les nuisances sonores actuelles, si elles se maintenaient en l'état, seraient supportables. Pour d'autres la gêne est plus manifeste, surtout la nuit quand les avions survolent nos maisons à basse altitude au moment où l'on tente de trouver le sommeil ou bien encore le matin entre 6 et 7 h.

La circulation aérienne est aussi une nuisance pour l'environnement, la pollution de l'air est réelle, la question des délestages de carburants reste controversée.

### .. au combat actif

Depuis la fin de l'année 2003 notre vigilance s'est transformée en un combat actif que nous menons avec les associations des communes environnantes, en particulier Andrésy, Conflans et Saint-Germain.

Les nuisances que nous supportons ne sont en rien une fatalité et il existe des moyens pour en limiter les effets. En particulier on peut se demander pourquoi, alors que nous sommes situés à 38 kilomètres de Roissy (à vol d'oiseau), les avions sont déjà à si basse altitude alors qu'ils pourraient adopter un profil d'approche différent afin de retarder leur descente.

Aujourd'hui, l'augmentation prévisible du trafic aérien et l'abandon du projet de 3ème aéroport nous inquiètent beaucoup car, si rien n'est fait, cela se traduira forcément par une augmentation des nuisances.

Il n'est évidemment pas question de refuser le passage des avions mais il nous semble nécessaire de tout faire pour en limiter les effets néfastes.

Pour cela nous avons, dès janvier, participé activement à la constitution du CIRENA, collectif inter-associatif du refus des nuisances aériennes. Ce collectif regroupe des associations qui partagent nos préoccupations.

“Le CIRENA a pour objet de lutter contre les nuisances aériennes qui portent préjudice au cadre de vie, à l'environnement, la santé, la sécurité, des populations survolées du nord-ouest de la région Ile-de-France.”

Avec le collectif nous revendiquons :

- la modification des procédures d'approches tant au niveau de la

définition des trajectoires qu'à celui de la hauteur (rehaussement des planchers)

- l'instauration d'un couvre feu à Roissy,
- la limitation du nombre des mouvements sur les aéroports de Roissy et du Bourget
- le refus d'une 5ème et 6ème piste à Roissy

Lionel et Vincent (en tant que trésorier) représentent BVH au conseil d'administration du CIRENA.

#### Quelques chiffres

- Face à l'est et à moins de 3000 mètres ce sont 864 communes et 2,4 millions d'habitants du bassin parisien qui sont survolés,
- CDG enregistre 2000 mouvements quotidiens,
- Le trafic aérien va doubler d'ici 2020, bien avant, CDG sera saturé avec 800 000 mouvements.

**Réduire les nuisances aériennes pour maintenir la qualité de vie des Franciliens.** Tel était l'un des slogans brandi dimanche 25 janvier par plus de 2500 personnes qui ont manifesté entre autre contre l'accroissement du nombre de vols et exiger un couvre feu aérien de 22 h 30 à 6 h en région parisienne. En tête du défilé de nombreux élus étaient là tant pour manifester que pour soutenir leur population présente ou représentée par les nombreuses associations. Les habitants de l'Hautil à travers BVH se sentent concernés depuis des années par ce problème récurrent. Même si les intentions des pouvoirs publics restent floues et n'ont pas répondu jusqu'ici à l'attente des Franciliens, il est manifeste que le problème existe et doit être résolu. D'autres manifestations vont avoir lieu, elles seront comme cette fois annoncées (discrètement) sur les panneaux d'information à Triel, mais il faudra y aller et être là au bon moment et se montrer en bonne compagnie. BVH le 25 janvier y était.

CB

## Les survols de l'Hautil et de Triel-sur-Seine



La réorganisation de la circulation aérienne, en mars 2002, a amené la création de deux flux aériens au-dessus de Triel, un au-dessus du centre-ville et un au-dessus de l'Hautil, en configuration face à l'est.

(Source ADP)

Depuis le 21 mars 2002, un nouveau point d'entrée, dit BALOD, pour les avions qui viennent du sud-ouest à destination de CDG entraîne un trafic de 120 vols quotidiens au-dessus de Triel centre par vent d'est.

L'Hautil supporte le passage de 165 vols par jour, en provenance du point d'entrée MERUE, pour les avions qui viennent du nord-ouest et qui vont atterrir à CDG par vent d'est. Ce nouveau couloir entraîne une diminution du trafic par rapport à la situation précédente où nous avions 285 survols.

Il faut noter que ces flux s'ajoutent aux 185 survols qui existent, eux, depuis 1996, date de l'ouverture du point d'entrée, dit MOSUD, responsable des toutes premières nuisances au-dessus de notre région.



On considère, en général, qu'en dessous de 3000 mètres, le passage d'un avion entraîne des nuisances.

La notion de configuration est importante puisque par vent d'ouest nous n'avons pas de nuisance. Heureusement pour nous le vent d'ouest est plus fréquent que le vent d'est, en 2001, 218 jours contre 147 et en 2002, 229 jours contre 136. Les périodes néfastes étant situées plutôt au printemps et en hiver.

La mise en exploitation simultanée des deux pistes formant le doublet nord de CDG (pistes 1 et 3), attendue en 2004, va modifier le nombre des survols, vraisemblablement en diminution sur Triel et en augmentation sur l'Hautil.

En configuration face à l'ouest, les flux de départ et d'arrivée sur CDG n'ont que peu d'incidence sur l'Hautil et Triel.

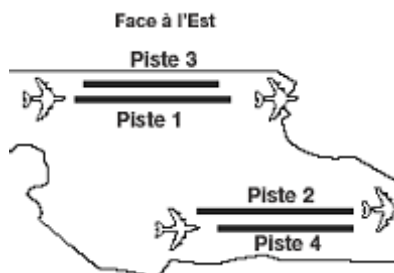
(Source ADP)

Nous sommes aussi survolés par des avions à destination du Bourget. Ces avions sont peu nombreux mais ont tendance à être beaucoup plus bas (700 m) dans le ciel hautillois. D'une façon générale on constate une aug-

mentation de 139% des survols à basse altitude (moins de 1000 m).

Les altitudes moyennes de survol des avions dans notre secteur est de 1600 m par vent d'est et de 3400 m par vent d'ouest.

VdS



L'utilisation simultanée de la 3ème piste pour les arrivées risque d'intensifier les nuisances.

## Hautil Météo



Depuis décembre 2002 nous effectuons des relevés météo grâce à une station automatique installée sur l'Hautil. Ses capteurs permettent de mesurer la vitesse et la direction du vent, la pluviométrie, la barométrie, la température et le taux d'humidité.

La station envoie périodiquement ses données à un ordinateur qui les archive et permet d'établir des tableaux et des gra-

phiques de synthèse. L'ensemble de ces mesures est publié mensuellement sur le site internet <http://hautil.free.fr/meteo/>

Vous trouverez ci-après le bilan climatique des derniers mois écoulés :

### Décembre

La courbe des températures ressemble aux montagnes russes avec une inversion chaque semaine. Minimale de -5.4° le 10 suivi du maxi de 12° le 13. Mais les températures moyennes sont assez conformes aux normales saisonnières, 1.5° pour les mini et 7.4 pour les maxi. Les précipita-

tions avec près de 51 mm étalées sur 18 jours sont très proches des normales. Mois régulièrement venteux avec de grosses rafales en dernière décade, 85 km/h le 21. Vents dominants ouest et nord-ouest. Bref un mois très changeant mais pas trop froid.

### Janvier

Les températures ont été légèrement excédentaires puisque la moyenne des minima se situe à 1.5° et celle des maxima à 7°. Quelques gelées en début et en fin de mois. 12.5° est la plus forte température constatée le 12. Le mois de janvier a été extrêmement agité. Les précipitations

avec 83 mm sont très largement au-dessus des normales saisonnières (52 mm). Deux épisodes neigeux, le 1er avec une couche de 5 cm qui a fondu le lendemain puis un second épisode en fin de mois le 27, la neige est restée plus longtemps à cause des gelées. Vent fort très fréquent (10 jours avec rafales à plus de 50 km/h) à dominante ouest.

### Février

Avec des températures comprises entre 11° et 17.9° la première semaine de février a été toute

printanière. Le froid ne s'installe vraiment qu'à partir de la dernière décade. Les moyennes sont au-dessus des normes saisonnières, celle des maxi a été de 9.6°. Avec 5.2 mm de précipitations février a été un mois extrêmement sec (33 mm en 2003). Duvet neigeux sur l'Hautil le 27. Mois très peu venteux à dominante ouest et nord-ouest.



photo: Jean-Claude Gorand

VdS

## Pause littéraire

### Reflux

Quand le sourire éclatant des façades déchire le décor fragile du matin ; quand l'horizon est encore plein du sommeil qui s'attarde, les rêves murmurant dans les ruisseaux des haies ; quand la nuit rassemble ses haillons pendus aux basses branches, je sors, je me prépare, je suis plus pâle et plus tremblant que cette page où aucun mot du sort n'était encore inscrit.

Toute la distance de vous à moi - de la vie qui tressaille à la surface de la main au sourire mortel de

l'amour sur sa fin - chancelle, déchirée. La distance parcourue d'une seule traite sans arrêt, dans les jours sans clarté et les nuits sans sommeil. Et, ce soir, je voudrais, d'un effort surhumain, secouer toute cette épaisseur de rouille - cette rouille affamée qui déforme mon coeur et me ronge les mains.

Pourquoi rester si longtemps enseveli sous les décombres des jours et de la nuit, la poussière des ombres. Et pourquoi tant d'amour et pourquoi tant de haine.

Un sang léger bouillonne à gran-

d e s  
v a g u e s  
dans des  
vases de  
prix. Il  
court dans  
les fleuves  
du corps,  
donnant à  
la santé  
toutes les  
illusions



de la victoire. Mais le voyageur exténué, ébloui, hypnotisé par les lueurs fascinantes des phares, dort debout, il ne résiste plus aux passes magnétiques de la mort.

Ce soir je voudrais dépenser tout l'or de ma mémoire, déposer mes bagages trop lourds. Il n'y a plus devant mes yeux que le ciel nu, les murs de la prison qui enserrait ma tête, les pavés de la rue. Il faut remonter du plus bas de la mine, de la terre épaissie par l'humus du malheur, reprendre l'air dans les recoins les plus obscurs de la poitrine, pousser vers les hauteurs - où la glace étincelle de tous les feux croisés de l'incendie - où la neige ruisselle, le caractère dur, dans les tempêtes sans tendresse de l'égoïsme et les dérisions tranchantes de l'esprit.

Ferraille, Pierre Reverdy



## Massif de l'Hautil : pour une charte forestière

Isolé entre la ville nouvelle de Cergy Pontoise et Poissy le massif de l'Hautil constitue avec ses 1250 hectares de forêt un véritable poumon vert dans la région. Entouré de champs, de cultures maraîchères, de vergers ou de friches, il garde un aspect de France rurale. Différents villages et hameaux occupent en partie son territoire, soit en son centre, soit en périphérie dans un environnement naturel encore préservé.

La forêt et l'ensemble des coteaux de l'Hautil dominant la Seine, à Meulan, Evécquemont, Vaux, Triel, Chanteloup et Andrésey ainsi que les coteaux dominant l'Oise comme à Maurecourt constituent un paysage unique mais fragile, dernier rempart contre une urbanisation envahissante.

Sur les 1250 hectares de la superficie totale de la forêt, 379 ha sont domaniaux, ils ont été acquis par l'Etat en 1970. Les essences composées d'une large majorité de châtaigniers comprennent aussi des chênes et merisiers, quelques hêtres, frênes et charmes et des pins. De nombreuses clairières parsement la forêt et beaucoup d'anciens fontis se sont transformés en mares.

La richesse de notre massif est autant paysagère qu'écologique. De nombreux milieux naturels abritant une grande variété de plantes et d'animaux sont classés en Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique. Il en est ainsi d'anciens fontis transformés en mares et qui accueillent une végétation dite pionnière ainsi qu'un grand nombre d'insectes aquatiques et de libellules. La forêt accueille aussi un grand nombre de chevreuils, de biches, de sangliers, de renards et d'oiseaux.

Les amoureux de la nature pourraient

être comblés si les préceptes du développement durable avaient été connus plutôt. Ainsi a-t-on surexploité le sous-sol de notre massif en y creusant des carrières de gypse. Sur les dernières années d'exploitation, plus de 900 000 tonnes de gypse étaient extraits chaque année de l'Hautil ! Ces cavités présentent aujourd'hui des risques d'effondrement sur une grande partie de la forêt, près de 600 hectares, dont l'accès y est juridiquement interdit. Le PPR\* a réglé la sécurité et l'indemnisation des habitants expropriés mais n'a réglé en



rien l'avenir de notre massif, aujourd'hui laissé en partie à l'abandon.

L'ONF\* a pourtant entrepris un programme d'aménagement sur 15 ans (1989-2003) et devait ouvrir 100 ha parfaitement sécurisés au public, mais qu'est devenu ce programme ? L'AFTRP\* rachète les terrains et maisons expropriés mais ceux-ci se transforment rapidement en squats, ruines et dépotoirs. Les deux tiers de la forêt sont morcelés entre de multiples propriétaires privés dont certains sont regroupés en association. Certains d'entre eux essaient de revendre leur parcelle. L'IFN\* inventorie notre forêt depuis avril 2002. Les maires des

communes concernées interdisent sous l'œil de l'IGC\* qui sonde et qui surveille les mouvements du sol. Les promeneurs, cyclistes et cavaliers fréquentent la forêt et bien souvent enfreignent les interdictions sans le savoir. Plus inquiétant, les décharges sauvages se créent en lisières de forêts et les voitures brûlées hantent les chemins. Finalement seuls les chasseurs sont satisfaits puisque l'espace forestier leur est grand ouvert.

Bref, tout le monde vit sa vie, sans se soucier de l'autre, dans un no mans'land quasi-surréaliste aux franges légales bien floues. Outre les problèmes de sécurité, c'est l'image de désolation et d'abandon qui frappe le promeneur. Notre forêt mérite mieux et doit être protégée.

Pourquoi ne pas rassembler toutes les bonnes volontés autour d'un projet commun. Elus des communes riveraines, associations locales de protection de l'environnement ou de loisir, scientifiques, gestionnaires de la forêt, propriétaires forestiers, collectivités territoriales, IGC\* pourraient, dans un cadre de concertation, réfléchir à une meilleure destinée pour notre massif.

Ce projet pourrait être l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Cet outil juridique

permet d'engager une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt en s'appuyant sur des actions concertées et soutenues localement tout en tenant compte des dimensions économique, écologique, sociale et culturelle. Durable parce qu'il faut répondre aux attentes actuelles et futures de la société. Multifonctionnelle parce qu'il faut répondre à la diversité des usages et des attentes, voire à leurs contradictions.

Bien qu'à l'initiative des élus locaux, la charte forestière, dans ses grands principes, est fondamentalement une démarche de concertation où le monde associatif doit être associé aux actions

menées au sein d'une véritable dynamique collective (c'est ce que l'on appelle de la démocratie participative).

Les enjeux pour notre massif sont des enjeux de territoire et de paysage ainsi que des enjeux sociaux et environnementaux. Ci-dessous, nous esquissons quelques principes et actions sur lesquels pourrait s'appuyer une charte pour l'Hautil :



**- préserver le naturel**

Il faut classer le Massif de l'Hautil en " Forêt de Protection " afin de stopper le mitage de la forêt et des coteaux. Il faut aussi préserver les espaces naturels, agricoles et semi-naturel. Il faut limiter les nuisances sonores, élaborer une stratégie de gestion des déchets en forêt mais aussi en lisières afin de limiter la pollution.

**- favoriser les continuités naturelles et fonctionnelles**

Il s'agit de favoriser les continuités biologiques et fonctionnelles entre les différentes parties du massif séparées par des axes routiers (RD1, RD22, RD922, etc..). On devra ralentir et sécuriser le trafic routier sur tous ces axes.

**- favoriser l'accès au massif aux circulations douces**

Il s'agit de créer un jalonnement cyclable sur les principaux axes routiers traversant le Massif et d'améliorer l'ac-

cès et la circulation des cavaliers.

**- sécuriser les parties de la forêt que l'on pourra ouvrir au public**

Il s'agit de sécuriser les chemins et les parties de la forêt situés en zone blanche ou bleue (PPR). Afin d'en faciliter l'accès ou d'en assurer une plus grande continuité, on pourra procéder au comblement de fontis si nécessaire. Dans ce cas on assurera une revégétalisation.

**- interdire l'accès aux zones protégées**

Il s'agit d'interdire l'accès aux parties de la forêt situées en zone rouge et à celles qui présentent un grand intérêt écologique.

**- favoriser la biodiversité et gérer la faune**

Il s'agit de maintenir et de valoriser les ressources forestières, de restaurer les peuplements dégradés par la tempête de 1999. Il s'agit aussi de réguler la faune sauvage afin, par exemple, de limiter la surpopulation de sangliers. Ce qui permettra ensuite de réduire le nombre de jours de chasse.

**- développer la connaissance et l'information**

Il s'agit de mieux informer sur la gestion de l'ONF mais aussi sur le milieu forestier, de développer les activités destinées aux enfants.

**- favoriser les usages paisibles de la**

**forêt**

On pourrait créer des zones récréatives avec des équipements en bois (jeux pour enfants et parcours santé). Il faut aussi mettre en valeur les chemins de randonnées traversant le massif (GR et ceinture verte)

**- protéger, valoriser et faire connaître le patrimoine culturel et historique**

L'histoire de l'Hautil, ses illustres admirateurs ou bien encore l'exploitation de gypse mériteraient d'être mis en valeur à l'aide, pourquoi pas, d'un écomusée.

VdS

\* pour les sigles se reporter au lexique page 11

**Voilà, l'idée est lancée. Nous espérons maintenant qu'un élu local intrépide et volontaire s'en saisisse .. en attendant nous vous invitons à soutenir ce projet. Particuliers ou associations, rejoignez-nous !**

**OPA sur la forêt de l'Hautil !**

Une offre d'achat portant sur les bois de la Barbannerie située sur le territoire d'Andrézy à l'Hautil serait parvenue au propriétaire actuel, l'AFTRP. Il serait prévu d'en faire une chasse privée et de clôturer toute la parcelle en y interdisant le passage à tout type de promeneur, cavaliers inclus. Ce qui impliquerait que le public n'aura plus accès aux chemins pédestres réouverts et réaménagés tout récemment.

La famille propriétaire de la Barbannerie a été contrainte de vendre cette forêt au début des années 1970, au motif de constituer la "ceinture verte de l'Île de France" en accompagnement des villes nouvelles lancées au même moment. Ce statut particulier ne protège pas complètement les bois. Le rachat par un particulier constituerait une sévère régression en matière de politique d'urbanisme. Il y avait déjà eu dans les années 80-90 un projet de golf immobilier sur la même parcelle mais qui n'avait heureusement pas abouti.

La mairie d'Andrézy peut classer cette

## Printemps de l'environnement à Triel

forêt Espace Naturel Sensible, comme l'ont déjà fait Chanteloup et Triel, ce qui permettrait ici un rachat rapide par le département car ce secteur n'est pas miné par les carrières, avec le statut de forêt domaniale qui correspondrait le mieux aux attentes du public déjà très nombreux à apprécier cet endroit. Une chasse privée, si près de Paris, là où la demande d'espaces verts, de calme et de nature est si forte, est un projet inacceptable.

Les associations "Les cavaliers de l'Hautil" et "Bien Vivre à l'Hautil" trouvent totalement anormal qu'un individu puisse confisquer cette forêt, si précieuse en zone péri-urbaine. La forêt doit rester accessible à tous et sa multifonctionnalité doit être assurée (sports, loisirs, promenade, préservation de la nature, gestion du gibier sauvage, exploitation du bois ..). Nous invitons donc tous ceux qui le peuvent à exprimer leur refus de ce projet auprès des élus municipaux d'Andrésy, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Pascal Gibert

BVH et d'autres associations étaient présentes à la réunion qui s'est tenue à la mairie le 29 janvier dernier sur le sujet.

Comme l'an dernier nous prendrons le relais sur le terrain pour le "Grand Nettoyage" qui est fixé au samedi 22 mai 2004.

Des expositions ayant la Seine pour sujet auront lieu en mairie. Elles traiteront successivement de fin mars à début juin du fleuve qui traverse Triel sous l'angle d'abord de la géographie : écologie, pollution, traitement etc. ensuite des habitants : loisirs,

transports, inondations etc. enfin par le regard des enfants avec dessins, poèmes, maquettes etc.

D'autres animations ne manqueront de faire que cette année l'événement soit une réussite tant par la participation des triellois que par les résultats obtenus : pédagogiques (écoles, collège...), écologiques (ramassage des déchets), en un mot civiques. BVH compte sur la participation des Hautillois car les routes du plateau sont garnies de chaque côté d'innombrables détritiques qui attendent qu'on les ramasse à fin de destruction. CB.

Association Bien Vivre à l'Hautil  
4 allée Claude Monet  
78510 TRIEL-SUR-SEINE

Préfecture des Yvelines  
1 rue Jean Houdon  
78010 Versailles Cedex

L'Hautil, le 15 Décembre 2003

Objet : Décharges sauvages à l'entrée du Massif de l'Hautil (rue Paul Meyan hameau de l'Hautil, commune de Triel-sur-Seine)

Monsieur le Préfet,

Depuis quelques semaines, plusieurs décharges sauvages se sont formées sur des propriétés expropriées à l'entrée du Massif de l'Hautil, dans la côte de Chanteloup, sur le territoire de Triel-sur-Seine. Très rapidement ces dépôts d'ordures dont la nature est constituée de déchets ménagers, encombrants, plastiques, cartons, huile de vidange, gravats de chantiers, appareils ménagers et voitures brûlées ont atteint des volumes plus qu'inquiétants.

L'association Bien Vivre à l'Hautil œuvre depuis de nombreuses années pour la protection de l'environnement et c'est avec un grand découragement que nous voyons s'élever de telles décharges en lisières de forêt. Régulièrement nous procédons ou faisons procéder à l'enlèvement des déchets qui polluent les bois mais à cet endroit ce sont plusieurs tonnes qui se sont amoncelées.

Quel spectacle de désolation pour les visiteurs découvrant notre massif, seul poumon vert de la région, et qui sont, comme les riverains, accueillis par des immondices. Ces décharges sauvages sont préjudiciables pour la nature, la qualité de l'environnement et la santé des personnes. Les rats et les maladies abondent dans ces milieux avec les risques que cela entraîne.

Peut-on trouver des excuses suffisantes pour expliquer le comportement de ceux qui viennent défigurer la forêt. Peut-être que les horaires d'ouverture des déchetteries ne sont pas suffisants ? Ou alors, les poubelles mises à disposition des habitants ne sont pas assez grandes ? A moins que les services mis en place par les communes des environs ne soient pas assez nombreux ? Nous nous interrogeons beaucoup sur ces incivilités qui deviennent de plus en plus fréquentes.

A l'entrée de ces deux nouvelles décharges des pierres ont été vainement posées au sol pour éviter la pénétration des véhicules mais restent totalement inefficaces pour arrêter les personnes indisciplinées. Nous vous demandons instamment de faire procéder à l'enlèvement de ces dépôts d'ordures et de procéder à la clôture des deux propriétés où se sont établies ces décharges sauvages.

En espérant avoir attiré votre attention sur cette situation que nous jugeons fort préoccupante, recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lionel FREJAVILLE  
Président

**La préfecture resterait-elle sourde à nos appels ? les photos ci-après illustrent la gravité de la situation. Comment peut-on laisser s'installer et perdurer de telles décharges en pleine forêt et à quelques centaines de mètres de nos maisons ?**





## La jonquille sauvage



Cette charmante fleur vient égayer, de manière trop éphémère, nos sous-bois et prairies dès le début du printemps. D'un vert bleuté, les feuilles, dressées à la base de la plante, sont longues et étroites. La tige d'une vingtaine de centimètres porte une magnifique fleur jaune qui dégage un parfum légèrement sucré et poivré. D'aucuns pourront trouver curieux de s'extasier devant cette petite chose de la nature ordinaire. C'est vrai, mais la portion de nature qui nous entoure est fragile et bien des choses qui nous paraissent insignifiantes méritent d'être redécouvertes et surtout préservées.

### Une fleur de légende

La Jonquille est une plante à fleurs de la famille des Amaryllidacées tout

comme le perce-neige. Son nom scientifique est *Narcissus pseudonarcissus* L., "faux narciss", parce que le vrai narciss est celui des poètes, *Narcissus poeticus* L. C'est de lui que vient la légende puisée dans la mythologie grecque. Narcisse était un très beau jeune homme qui rejeta avec mépris l'amour de la nymphe Echo. Pour le punir, les dieux décidèrent qu'il n'aimerait plus que sa propre image. En se penchant au-dessus d'une fontaine pour boire, Narcisse vit son reflet dans l'eau. Perdu dans la contemplation de son image, il se noya et fut transformé en fleur...

La jonquille est une plante vivace qui fleurit de mars à avril. Les feuilles, la tige et la fleur se fanent rapidement et disparaissent dès le mois de mai. La plante survit jusqu'au printemps suivant par son bulbe.

La fleur, penchée vers le sol, est isolée à l'extrémité d'un court pédoncule. L'enveloppe florale jaune est constituée d'un tube terminé par six lobes étalés, d'un jaune plus clair, et porte en son centre une couronne cylindrique d'un jaune plus foncé, au sommet évasé et lobé ou denté. Le fruit est une capsule, c'est-à-dire un fruit sec qui

s'ouvre à maturité.

La Jonquille est une plante toxique. Elle peut causer une grave gastro-entérite avec vomissements et, éventuellement, des convulsions. Le traitement doit être effectué par un médecin. Le bulbe de Jonquille a été utilisé autrefois, tout comme les fleurs, contre l'épilepsie, les convulsions, les fièvres intermittentes. Ses propriétés vomitives étaient déjà connues des Anciens.

### Pour une cueillette raisonnée

La jonquille sauvage ne se reproduit pas comme du chiendent et un pillage systématique des sous-bois conduira inévitablement à sa disparition. Si nous voulons pouvoir cueillir ces jolis fleurs chaque année il faut veiller à ne cueillir ni les bulbes, ni les feuilles, ni les fleurs en bouton. Pourquoi préserver les feuilles ? parce que ce sont elles qui produisent, par photosynthèse, les sucres que le bulbe emmagasine pendant tout le printemps. Sans les feuilles le bulbe meurt. De même en limitant nos prélèvements nous préservons la germination de la plante et l'apparition de nouveaux bulbes.

## Sécurité routière sur l'Hautil, le bon et le mauvais exemple

Chacun aura pu constater que le dossier de la sécurité routière sur l'Hautil a fait un nouveau pas en avant avec l'aménagement du carrefour de la chapelle. Dorénavant on ne risquera plus sa vie à vouloir le traverser à pied et on ne devrait plus voir des dépassements en plein carrefour. La vitesse semble également avoir diminué, en particulier aux abords de l'école. Ces nouveaux résultats ne sont pas à mettre particulièrement au crédit des uns ou des autres mais bien plutôt à celui d'un travail collectif réunissant élus et riverains représentatifs autour d'une analyse globale des problèmes de sécurité. Il faut le souligner car nous avons malheureusement eu un exemple contraire qui illustre ce qu'il ne faut pas faire. Au niveau du numéro 65 de la rue des frères Leiris, un aménagement réalisé sans concertation, sans analyse globale du problème, crée

finalement plus de danger qu'il n'en résout. Ce double exemple justifie notre appréciation en demi-teinte de la situation. De réels progrès ont été faits, la municipalité réaffirme son engagement mais beaucoup reste à faire et les initiatives malheureuses restent à craindre. L'exemple de la création de l'arrêt de bus pour les collégiens, vers le numéro 77, en est un autre exemple puisque là encore l'intervention d'un parent a provoqué la création, sans concertation et sans analyse globale du problème, d'un arrêt qui s'avère dangereux. Tous les matins des adolescents attendent dans le noir et sans protection le bus scolaire qui les emmène au collège. L'accident est chaque jour possible d'autant que certains jeunes doivent traverser là où il n'y a pas de protection pour les piétons et sur une partie de la route départementale où les vitesses restent excès-

sives. Il nous faut donc de nouveau alerter, écrire, mais peut-être pourrons nous prochainement vous annoncer une nouvelle amélioration car le collectif doit prochainement rencontrer la municipalité et la direction de l'équipement sur ces questions. Notre philosophie restera la même : réduire d'abord la vitesse puis protéger les piétons en priorité en aménageant des espaces protégés qui leur permettront de se déplacer. Nous n'oublions pas que les premiers piétons sont les écoliers et les collégiens et que deux jeunes l'hautilois ont été renversés ces dernières années sur le tronçon nord de la route départementale. Cette portion de la route, sans que nous oublions les autres, doit donc devenir prioritaire maintenant.

Gilles BILLOTTE, porte-parole du collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil.

## PLU, nouvelle mouture !

### Coup de vert sur l'Hautil

Le projet de PLU que nous avons publié dans le Planitre de septembre dernier était le projet arrêté par la municipalité à la date du 26 juin 2003.

Depuis, la loi urbanisme et habitat (LUH) est venue modifier la loi SRU définissant les modalités de mise en place d'un PLU. L'idée étant, à la vue des difficultés d'application rencontrées, de simplifier et de clarifier les règles du jeu.

La révision du projet de PLU se traduit sur l'Hautil par des modifications importantes, la municipalité ayant du prendre en compte les principes retenus dans les différents schémas directeurs (SDRIF et SDAU local) qui confirment la dominante naturelle de

notre secteur et sa vocation à s'inscrire en espace paysager.

Tout d'abord un nouveau plan de zonage a été adopté. Le projet initial avait transformé les zones naturelles de l'ancien POS en zones urbaines. Dans la nouvelle mouture, seule la zone d'habitation située en bordure de la RD22 gardera cette dénomination (zone UGc). La zone initialement transformée en zone urbaine 1AUB (exemple, rue de la Chapelle) redevient une zone naturelle (zone NH).

La partie boisée (zone N) était devenue « un site naturel de grande qualité qu'il convient de protéger », dorénavant on reconnaît enfin que cette zone est « une zone naturelle protégée », la différence syntaxique étant de taille.

Ensuite les contraintes que ne permettait plus la loi SRU vont, avec l'adoption de la nouvelle loi LUH, réapparaître, en particulier la taille minimale des parcelles constructibles qui pour l'Hautil a été fixée à son ancienne valeur de 1500 m<sup>2</sup>. Une nouvelle valeur du COS a été adoptée : 0,20



(0,15 dans le projet initial du PLU).

Enfin, le nouveau calendrier de mise en œuvre du PLU prévoit les phases suivantes :

- phase 6, complément d'exposition dans le cadre de la concertation, janvier 2004
- phase 7, arrêt du projet de PLU, février 2004
- phase 8, enquête publique, mai 2004
- phase 9, achèvement de la révision par approbation du conseil municipal, septembre 2004.



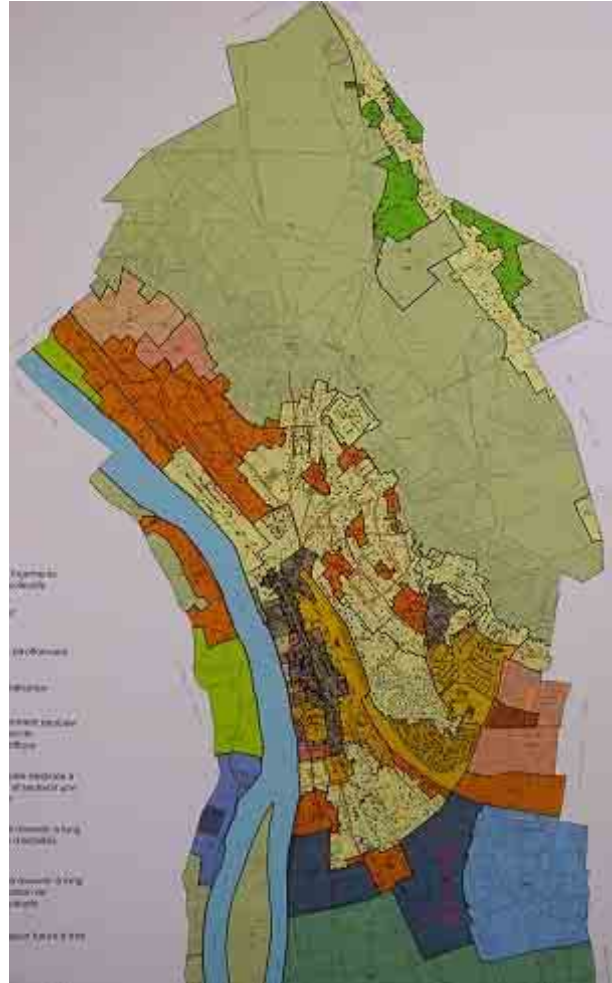
### LEXIQUE

COS : Coefficient d'Occupation des Sols  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
SRU : loi Solidarité et Renouvellement Urbain  
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France  
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, il s'agit pour nous du schéma directeur d'aménagement de la Boucle de Chanteloup



Ci-contre une vue d'ensemble du plan de zonage pour la ville de Triel.

Cette vue permet de se rendre compte de la surface importante occupée par la forêt de l'Hautil et par l'espace rural sur le territoire de notre commune.



## Lexique des pages 6 et 7

**PPR** : Plan de Prévention des Risques relatif aux carrières

**ONF** : Office National des Forêts

**AFTRP** : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne

**IFN** : Inventaire Forestier National

**IGC** : Inspection Générale des Carrières

**GR** : sentier de Grande Randonnée

## Antennes relais : la polémique s'amplifie



Dans un ouvrage paru récemment des experts dénoncent les risques du portable et des antennes relais. Ce ne sont ni les premiers ni les derniers à tirer la sonnette d'alarme. A part les pouvoirs publics, les opérateurs et les experts à leur service, beaucoup de scientifiques s'interrogent. Nous nous souvenons qu'à l'Hautil nous avons échappé à la

pose d'antennes relais mais pour autant à Triel comme ailleurs personne n'est à l'abri de cette nouvelle nuisance encore mal perçue. Des antennes (sauvages?) apparaissent ici ou là. Nous ne pouvons que vous recommander de lire : "**Votre GSM, votre santé, on vous ment !**" Collection Résurgences, médecine et environnement. A quand UMTS ... ou encore WIFI ... Qui ment qui dit la vérité ?

CB

Concernant **Triel**, les dernières demandes de permis de construire sont celles datées :  
 - du 23 juillet 2003 déposée par Orange pour la création d'un relais de radiocommunication, pylône plus zone technique, au **246 rue Paul Doumer**.  
 - du 11 septembre 2003 déposée par Orange pour la création d'une zone technique et la pose de 3 antennes **Chemin des Graviers**.

**FLASH** : Suite à une mobilisation de riverains excédés par les agissements de l'opérateur Bouygues Telecom, ce dernier a décidé d'assigner en référé Agir pour l'Environnement, Priartém (association à laquelle adhère BVH et qui nous a soutenue lors de l'affaire du Pylône) ainsi que Marc Cendrier à qui il réclame 210 000 euros !

Avec une brutalité qui lui semble propre, l'opérateur a en outre assigné Etienne Cendrier en diffamation à la

suite de propos qu'il a tenus au cours d'une interview croisée parue dans le Journal du Dimanche. « Les opérateurs dissimulent les vraies expositions pour des histoires de gros sous », dénonçait notamment Etienne Cendrier. Pas de quoi fouetter un chat.

Malgré la controverse scientifique et sanitaire grandissante entourant le développement de la téléphonie mobile, malgré la publication du Livre blanc sur la téléphonie mobile rédigé

par quatre scientifiques indépendants, Bouygues Telecom tente, en choisissant le terrain judiciaire d'imposer le silence radio...en muselant le débat citoyen !

Les associations incriminées affirment que ces tentatives d'intimidation ne limiteront en rien leur volonté de trouver des solutions acceptables permettant un développement de la téléphonie garantissant le bien-être et la santé des riverains d'antennes et des utilisateurs de portables.

## L'eau sur l'Hautil bientôt non potable ?



Si vous avez eu la curiosité de lire l'analyse bactériologique de l'eau distribuée sur l'Hautil, vous

aurez constaté que **la DDASS déconseille formellement l'usage de l'eau du robinet, même bouillie, aux femmes enceintes et aux nourrissons** (pour la partie du réseau desservant le 53 rue des Frères Leiris et au-delà).

Les taux élevés de pesticides et de nitrates contenus représentent un réel danger sanitaire puisque l'atrazine est un élément perturbateur endocrinien suspecté aussi par l'OMS de provoquer le cancer et les teneurs élevées de nitrate sont à l'origine de la maladie bleue du nourrisson.

Evidemment nous ne souhaitons pas inquiéter inutilement les Hautillois mais nous nous interrogeons avec eux :

- la qualité de l'eau du robinet se dégrade régulièrement depuis plusieurs années. Dès 2001 les limites légales de pollution étaient dépassées. La situation d'aujourd'hui était donc prévisible. Qu'a-t-on fait pour l'éviter ? A-t-on pris toutes les mesures nécessaires pour traiter l'eau polluée ? la loi oblige les distributeurs de le faire

quand les valeurs limites sont dépassées. De même qu'a-t-on fait pour éviter la pollution dont une part importante provient de l'agriculture ?

- pollueur-payeur : la loi est-elle respectée ? il est inadmissible que la quasi-totalité du coût de la dépollution et de l'assainissement soit supportée par l'utilisateur (vous pouvez le vérifier sur votre facture) alors que la loi basée sur le principe du "pollueur-payeur" reste peu appliquée au monde agricole et industriel.

- pourquoi n'avons nous pas été prévenu suffisamment tôt ? suite aux relevés effectués en 2002 la DDASS préconise de ne pas consommer l'eau or nous n'avons été prévenu qu'en janvier 2004 ! il y a eu un réel défaut d'information de la part de la mairie.

- enfin nous éprouvons un profond sentiment d'injustice car la plus grande partie des Triellois bénéficie d'une eau de très grande qualité exempte de toute pollution qui provient du captage albien de notre ville et seuls les Hautillois, desservis par le Val d'Oise, connaissent une eau saturée de nitrates et de pesticides.

A ce rythme nous risquons de connaître les problèmes vécus en 2001 et en 2002 par Cergy-

Pontoise comme le Vexin qui ont connu de graves problèmes de pollution qui ont conduits à décréter l'eau du robinet non potable dans certaines communes.

Dans ces conditions, est-il acceptable de payer de plus en plus cher une eau dont la qualité se dégrade ?

### Dialogue de sourd

Sollicité par "Le Parisien" nous avons obtenu, au cours d'une entrevue, quelques éléments d'information. Ainsi il nous a été rapporté que "la mairie aurait aussitôt alerté ses administrés sur la qualité de l'eau", on veut bien le croire mais le dispositif ne doit pas être au point. De même, la Compagnie Générale des Eaux "viendrait d'inaugurer un nouveau système de lutte contre les pesticides à l'usine de Meulan". La CGE aurait pu communiquer sur ce point important avec ses abonnés. Contactée par téléphone, elle nous a répondu que c'était à la mairie d'informer et que pour avoir plus de renseignements on pouvait toujours écrire !

Il est quand même dommage que ces informations ne nous ait pas été transmises plutôt et directement.

**Monsieur le Maire, ne pourrions-nous pas être raccordés au réseau de Triel comme c'était le cas il y a quelques années ?**

## Visite d'Azalys

Chaque français rejette 1,5kg de déchets ménagers par jour, soit 475 kg par an (410kg en 1997). Les emballages représentent environ 40% du total.

### Comment s'en débarrasser ?

- les mettre dans une décharge (interdit depuis 2002, limite repoussée à 2005). Si vous connaissez Marseille, vous devez avoir entendu parler de la sienne, énorme, nauséabonde, fréquentée par des milliers de mouettes, goélands et Milans noirs.
- les trier et les recycler. C'est le cas de Triel et des communes du SIVATRU. Je vous en parlerai plus tard.
- brûler les déchets et recycler les résidus de combustion. C'est ce que fait l'usine Azalys, située à Carrières sous Poissy et que j'ai visitée.

### Comment faisait-on avant ?

A l'origine, les déchets des populations du SIDRU (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains), qui regroupe 15 communes du Nord des Yvelines, étaient entassés à la décharge de Triel. Celle-ci arrive à saturation en 1988 et génère des nuisances. Elle est fermée en 1990.

En 1992 est votée une loi qui demande aux communes de gérer les déchets intelligemment.



### Origine d'Azalys

Créé en 1983, le SIDRU, qui correspond à un total de 200 000 habitants, produisant environ 95 000 t de déchets par an, a choisi en 1993, l'incinération et la valorisation des résidus. Le travail a été confié à Novergie, filiale du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux qui a construit l'usine Azalys.

Les travaux commencés en 1996 ont été terminés en 1998.

La construction d'Azalys a coûté 80 millions d'euros HT et le prix de revient du traitement des ordures est de 70 € HT la tonne ( novembre 1998). Cette usine peut recevoir 115 000t par an, soit 85 000t de déchets ménagers, 15 000t de refus de tri et de compostage, 15 000t de déchets industriels banals.

### Ses objectifs sont :

- conformité avec la réglementation
- traiter la totalité des résidus urbains en visant le " zéro pollution ".
- valoriser au maximum les différents produits traités
- limiter au maximum les coûts
- chercher la complémentarité entre les différents modes de traitement
- préserver l'environnement

Anticipant la réglementation en cours, Azalys répond à des normes drastringues, plus exigeantes que le futur seuil européen.

### Que se passe-t-il dans cette usine ?

15 à 45 camions déchargent leur contenu dans la fosse de réception d'une capacité de 4200m<sup>3</sup>. Celle-ci est mise en dépression pour éviter toute odeur.

Les déchets sont incinérés dans 2 fours à grille qui brûlent 7,5t/heure.

Les gaz chauds issus de la combustion sont envoyés dans un échangeur de

recupération de chaleur pour produire de la vapeur surchauffée à 360°C et sous une pression de 45 bars. Un turboalternateur la transforme en énergie électrique (70 000 MWh/an soit la consommation électrique d'une ville de 15 000 habitants).

25% de la production sont utilisés sur le site, 75% sont distribués par EDF.

En sortie de turbine, les gaz chauds passent dans un système d'épuration avant d'être rejetés dans l'atmosphère. L'épuration se fait par passage sur des filtres électrostatiques qui retiennent les poussières et lavage par pulvérisation de lait de chaux pour fixer les dif-



férents polluants.

### Que deviennent les déchets produits ?

- 27 000t de mâchefers (¼ du tonnage des déchets enfournés) dont on enlèvera le fer seront utilisés en remblais ou en sous couche routière comme dans le nouveau pont de Triel.

- 2 000t de cendres volantes sont stabilisées et stockées en Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (CET1).

- 650 t de boues provenant du traitement des fumées "par voie humide", le plus performant actuellement, qui permet des taux de dépollution jusqu'à 10 fois plus élevés que les valeurs imposées en France. Elles sont stabilisées puis stockées en CET1.

- 2 000t de saumure à 40% de chlorure de calcium provenant du traitement des eaux par évapo-concentration. Ce sel est envoyé à des entreprises de bâtiment et il est utilisé pour favoriser la prise du béton.

- Les eaux de lavage sont traitées dans la station d'épuration de l'usine. Donc, pas de rejet d'eau vers l'extérieur.

Les résidus ultimes représentent 4% du tonnage traité.

### Que penser d'Azalys ?

La visite d'Azalys est très intéressante. J'ai été impressionnée par la modernité de cette usine, sa grande automatisation, le fait qu'elle semble peu polluer, compte tenu des possibilités techniques actuelles, qu'elle répond aux normes européennes, qu'elle est bien intégrée dans le paysage. Elle est visitée par des gens du monde entier.

Elle a obtenu en janvier 2001, la certification européenne ISO 14001.

En ce qui concerne les rejets gazeux, leur composition est contrôlée régulièrement et affichée. Le taux de dioxines et de furannes est faible (0,1 ng/Nm<sup>3</sup>). Vous pouvez obtenir les résultats à l'usine et sur internet.

Le contrôle du fonctionnement d'Azalys est assuré par une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), présidée par le Préfet et composée de représentants de l'administration, d'élus, de représentants d'Azalys et d'associations de défense de l'environnement.

### Comment améliorer la situation pour respecter le protocole de KYOTO que la France a signé et met en application ?

Le plus difficile est de consommer moins. Plus on consomme, plus on détruit, plus on utilise d'énergie et plus on pollue.

Il faut impérativement limiter la quantité de déchets ménagers rejetés et en particulier les emballages (40% du total). C'est ce que font les Allemands et d'autres. Une campagne a été lancée il y a peu de temps à ce sujet dont on a vu des manifestations à la télévision.

## Bon appétit !



Voilà une recette qui permettra de prolonger un peu les vacances à la montagne ou tout simplement de partager un bon moment entre amis.

### Ingrédients

pour 6 personnes  
1,2 kg de pommes de terre (bintje)  
150 gr de beaufort

Il faut impérativement trier les déchets ménagers à la source puis les recycler. C'est ce que doivent faire les habitants de Triel et du Sivatru. En ce qui concerne le Sidru, l'objectif est d'atteindre les 20% d'ici quelques années.

La combustion des résidus ne doit être pratiquée qu'en dernier ressort.

Dans le dernier Triel Info, un article intitulé "Les efforts des uns, les négligences des autres", il est signalé que le pourcentage du Tri sélectif (déchets secs + verres) par rapport au total, est passé de 26,76% à 22, 32 % de janvier à juin 2003 soit plus de 5% en moins en 6 mois.

D'autre part, des décharges sauvages posent un problème considérable pour la ville.

Que faire ? Sensibiliser les citoyens, éduquer les enfants, condamner les coupables .. si vous avez des idées.

Françoise Magnard

### RECYCLER ou INCINERER ?

Comme l'a bien expliquée Françoise, si des communes ont choisies l'incinération, d'autres, comme Triel ont optées pour le tri-recyclage des déchets.

L'incinération n'a jamais eu bonne

presse, on la soupçonne d'être nocive pour la santé (dioxynes) et d'avoir un impact environnemental lourd (pollution par les fumées). Ce ne semble pas le cas pour Azalys aujourd'hui mais qu'advient-il dans 10 ou 20 ans quand les installations auront vieilles ? Nous émettons des doutes quant au rôle de la fameuse commission de surveillance CLIS qui ne s'est réunie que 3 fois en 5 ans malgré de nombreux incidents d'exploitations (source: Pissefontaine mon village). Enfin l'usine Azalys du SIDRU souffre d'un surdimensionnement due en partie à la concurrence de la filière tri-recyclage et ne doit son équilibre économique qu'aux rachats de déchets et à la vente d'électricité à EDF à des prix largement subventionnés.

Le tri-recyclage n'a pas d'impact négatif sur l'environnement ni sur la santé, il contribue grâce au recyclage à préserver les sources de matières premières. Le bilan énergétique du recyclage est bien meilleure que celui de l'incinération. Dans les usines de tri-recyclage on produit du compost. La question économique est plus difficile à trancher car c'est aussi un secteur largement subventionné, cependant il crée plus d'emplois. Mais là c'est une autre histoire que nous évoquerons dans un prochain Planitre.

VdS

50 cl de bouillon de boeuf (instantané)  
noix de muscade  
beurre, sel, poivre

### Préparation

Chauffez le four à 180°C

Pelez les pommes de terre, lavez-les, coupez-les en fines rondelles de 2mm. Faites chauffer le bouillon. Râpez le beaufort.

Beurrez un plat à gratin. Disposez une première couche de pommes de terre dans le fond, salez et poivrez très légèrement, râpez un peu de muscade, saupoudrez de beaufort râpé et recommencez couche par couche.

Terminez avec du beaufort râpé

et des petites noisettes de beurrés. Versez doucement le bouillon chaud.

Laissez cuire au four pendant 45 mn environ.

Conseils : on peut faire précuire les pommes de terre. On appréciera avec une mondeuse (rouge) ou encore mieux avec une roussette de Savoie (blanc).

CM.



## Une page d'histoire, les trous d'eau à l'Hautil

(suite)

Un marché pour l'établissement d'une mare au Hameau de l'HAUTIL est établi le 25 janvier 1888 entre les soussignés Monsieur VALLEE, Maire de TRIEL, en conséquence de la délibération du Conseil Municipal de TRIEL en date du 19 janvier 1888, d'une part, et Monsieur ANDRIEUX Charles Auguste entrepreneur de terrassement, demeurant à SAINT-OUEN L'AUMÔNE.

Une pétition des Habitants de l'HAUTIL à Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers Municipaux de TRIEL (au sujet du lavoir de la Roche et des trous d'eau) dont voici la copie :

" Les soussignés, réunis en Comité pour la défense des intérêts de l'HAUTIL, après avoir pris connaissance des travaux votés par le Conseil Municipal de TRIEL et concernant le lavoir de la Roche, les trous d'eau sur l'HAUTIL, protestent avec énergie contre la façon dont ces travaux ont été compris. Ils ont l'honneur de soumettre à Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers Municipaux leur façon de voir au sujet des travaux à exécuter.

LAVOIR DE LA ROCHE,- La recher-

che de l'eau et la réfection de la canalisation, si elles sont bien faites et si on ne retombe pas dans les erreurs commises lors de l'installation des tuyaux, ne donnent lieu à aucune observation.

En ce qui concerne le lavoir lui-même, la réfection totale du pavage s'impose, la saleté actuelle ne peut subsister sans graves inconvénients. Quant à la suppression d'une vidange par semaine, les soussignés y sont absolument opposés. Chacun sait qu'un lavoir devrait être vidé chaque jour et que seul le manque d'eau doit être un obstacle à cette vidange journalière. Or, jusqu'à présent en vidant le lavoir trois fois par semaine et c'est précisément quand on va disposer d'une grande quantité d'eau que l'on réduit à deux le nombre de vidanges

la quantité d'eau le permet.

En résumé, les soussignés demandent pour le lavoir de la Roche :

- 1° - Captation meilleure de l'eau (vote du Conseil) ;
- 2° - Réfection totale du pavage du lavoir ;
- 3° - Rétablissement des trois vidanges et voir si une quatrième est possible.

### Trous à l'eau sur l'HAUTIL :

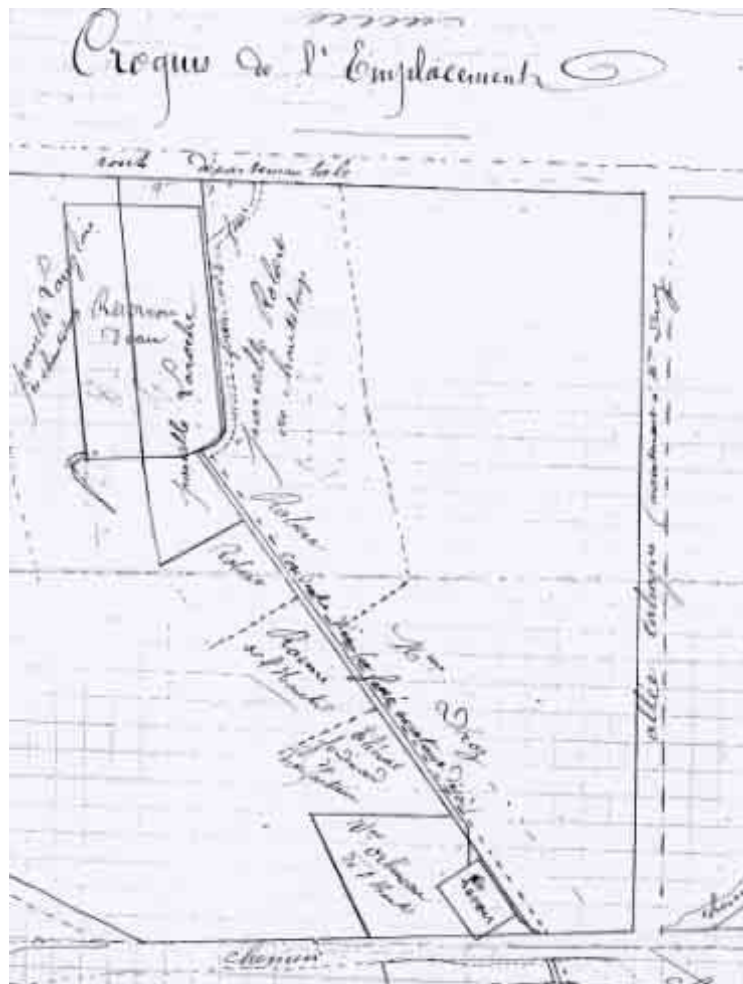
Tout d'abord les soussignés appellent l'attention de MM. les Conseillers sur la façon défectueuse dont le curage de ces trous a toujours été fait. On se contente de rejeter la vase sur la berge de telle façon qu'à la première ondée elle retombe à nouveau dans le trou.

En ce qui concerne les travaux d'approfondissement qui ont été votés, les soussignés ont l'honneur de faire remarquer que la dépense serait inutile, si en même temps on ne procède pas à l'empierrement à sec des dits trous. En effet, si on se contente de creuser sans empiercer, au bout de très peu de temps les terres des parois seront dégradées par l'eau, retomberont au fond et envaseront à nouveau le trou.

La commune aura ainsi fait un travail coûteux qui serait à recommencer. Il est donc bien préférable d'exécuter le travail dans de meilleures

conditions, plus chères il est vrai, mais d'une durée beaucoup plus longue.

Les citernes voisines des trous à eau ont besoin d'être réparées complètement. Depuis 25 ans qu'elles sont



sous prétexte d'économie. Dans les questions d'hygiène et de sécurité, il ne saurait être question d'économie et les soussignés réclament avec insistance le rétablissement des 3 vidanges et même une quatrième si

construites, aucune réparation n'y a été faite, aujourd'hui elles en ont grand besoin.

Les soussignés demandent instamment que pour les réparations aux citernes il soit fait usage de mortier de chaux et sable avec ciment à l'exclusion du plâtre.

Enfin les caniveaux amenant l'eau dans les trous sont à nettoyer complètement et à remettre en état.

La sécheresse persistante des dernières années donne la plus grande urgence à l'exécution de ces travaux indispensables pour assurer un peu d'eau aux habitants.

Pour le trou voisin de l'école les soussignés demandent qu'il soit fait défense d'y abreuver directement les bestiaux et que contravention soit dressée contre ceux qui enfreindraient l'arrêté municipal à prendre à ce sujet.

Pour les travaux ci-dessus les soussignés émettent le vœu qu'il en soit dressé un cahier des charges détaillé pour être mis en adjudication, étant entendu que les entrepreneurs de l'HAUTIL ne seront pas exclus de ces travaux comme ils l'ont été pour d'autres travaux communaux.

En résumé pour les trous d'eau : 1° approfondissement de 1m50 minimum ; 2° empierrement complet des parois en pierres sèches ; 3° réfection des citernes ; 4° nettoyage et mise en état des caniveaux amenant l'eau dans les trous ; 5° défense d'y abreuver les bestiaux ; 6° construction de citernes pour les trous qui n'en ont pas. Pour éviter l'abreuvement

des bestiaux ainsi que la chute des feuilles dans l'eau et aussi éviter tout accident des enfants, les soussignés pensent qu'il serait bon d'entourer les trous d'un grillage en fil de fer.

Tels sont, MM. les Conseillers, les désirs de la majorité des habitants d'HAUTIL, ils répondent à d'urgents besoins et les soussignés espèrent que vous leur réserverez un bon accueil".

Fait le 29 juillet 1900

Voici ensuite un Rapport sur le lavoir de l'HAUTIL :

Il y aurait lieu de faire des modifications au grand regard qui se trouve placé à côté de la mare dont l'eau alimente le lavoir.

Au milieu de ce regard il y a une vanne composée de plusieurs planches de dix centimètres de largeur et trois centimètres d'épaisseur chacune environ. Elles sont enclavées dans des joints en ciment d'une largeur de 4 cm environ.

Le jeu qui existe entre ces joints et les planches est suffisant pour que l'eau s'y infiltre. Alors cette eau passe par la canalisation et arrive dans le lavoir qui ayant déjà débordé, a dégradé le terrassement fait autour du lavoir.

Depuis une rigole a été faite du lavoir au fossé, et le trou perdu étant constamment plein, l'eau se rend au fossé, passe sous le chemin et de là dans la propriété de M. BASSOT.

De ce fait la mare qui était complètement pleine avait perdu beaucoup de

son contenu, environ 100 mètres cubes. A proximité du lavoir, à environ 20 mètres se trouve un petit regard et pour atténuer l'écoulement des eaux il y est mis des chiffons dans le tuyau et devant son orifice, une planche arc-boutée par un rondin de bois, mais cette précaution ne suffit pas et malgré les pluies qui sont survenues aux environs du 6 janvier ayant empli pour une 2ème fois la mare complètement est aujourd'hui très basse, car son niveau est abaissé d'au moins 0,60 m accusant encore une perte de 100 mètres cubes.

Le diamètre du tampon est trop petit car 2 heures pour vider le lavoir, c'est trop long.

Il est urgent de faire le nécessaire car c'est en cette saison qu'il faut recueillir et conserver l'eau.

Par rapport à la gelée, il faudrait que le grand regard soit enterré. Les pieux et les fils de fer les enfoncez et les attachez pour éviter des accidents autour de la mare.

Pour remplir le lavoir il n'y a pas besoin de retirer les planches ferment la vanne au grand regard, l'eau passant par le jeu des joints se rend par la canalisation au lavoir suffisamment même bien au delà.

Pour copie conforme Mairie de Triel-sur-Seine le 18 janvier 1912.

Le Garde-Champêtre :  
Signé LAURENT

**Pierre Grand**

## Agenda

- Assemblée Générale de Bien Vivre à l'Hautil le samedi 20 mars 2004, au Chalet près du Poney-club à 18h00. A cette occasion nous renouvellerons en partie le bureau. Faire partie du bureau de BVH, c'est participer à la vie de l'association et prendre des décisions pour gérer au mieux nos activités. Faites part de votre candidature auprès de Lionel Fréjaville.

- Dans le cadre du Printemps de l'environnement, réservez votre matinée du samedi 22 mai 2004 pour une opération de Nettoyage. Celle-ci concerne tous les quartiers de Triel. Pour l'Hautil, BVH vous donne rendez-vous devant la Chapelle à 9h30 - Départ à 10h.

- Vous soutenez notre initiative de charte forestière ? participez à une marche conviviale prévue le dimanche 9 mai (date et heure à confirmer) qui conduira les amoureux de la nature de Pissefontaine au Chalet situé près du Parc aux Etoiles.



## Hautil Pratique

### Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi  
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi  
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

### Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Gilles Billotte, Claude Barouh, Vincent Di Sanzo, Lionel Fréjaville, Pascal Gibert, Jean-Claude Gorand, Pierre Grand, Françoise Magnard, Catherine Meresse.

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

## Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,..),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : [planitre@hautil.org](mailto:planitre@hautil.org)

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 15 €, pour une famille, (9 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



### BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2004

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine  
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : ..... Prénom épouse: .....

Adresse: ..... Prénom époux : .....

.....  
.....

Tél : ..... Email : .....

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 15€
- Individuel, 9€